

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00085
Propriétaire(s) : Kaysush Developments Ltd.
Emplacement : 993, chemin Richmond
Quartier : 7 – Baie
Description officielle : PCL 1-1, SEC 421; lot 1, plan enr. 421; partie 1, plan 4R-6982
Zonage : TM [413] H(25)
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite prolonger la tenure d'un bail, d'une durée supérieure à 21 ans, conclu avec la société The TDL Group Corp. ("Tim Horton's") qui occupe un bâtiment de plain-pied situé au 993, chemin Richmond.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'un bail.

Le terrain en question figure sur le plan 4R-6982. Il a une façade de 31,97 mètres sur le chemin Richmond sur une profondeur de 100 mètres. Sa superficie est de 3 325 mètres carrés. Un restaurant et des parcs de stationnement sont situés sur le terrain en question.

Le terrain faisant l'objet du bail est indiqué sur ledit plan. Il aura une façade de 31,97 mètres sur le chemin Richmondsur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 2 115,10 mètres carrés. Le terrain loué sera occupé par le restaurant et le parc de stationnement existants.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.